

# Avenir de la langue française

Journal de l'association « Avenir de la langue française » créée à Paris en 1992

N° 2-octobre 1998

2 F

## Langue, mode et ringardise : se garder en haut et se garder en bas (volonté et volition) (II)

Dans la première partie de son article (voir dernier numéro), l'auteur rapportait quelques anecdotes sur la guerre des langues vécue au quotidien, avec des commentaires plus enclins à l'optimisme qu'au pessimisme.

Le français est attaqué par le haut et par le bas avec la **complicité** ou le **snobisme** de certains de nos compatriotes.

*Par le haut* : c'est évident dans les **institutions internationales** et quand on constate l'offensive volontariste de la diplomatie américaine dans le domaine linguistique et culturel, **par** exemple en Afrique. Je représente mon administration dans l'un des comités d'une organisation interétatique, et les personnels français y sont de plus en plus écartés au profit des bons anglophones pur sucre, à Paris même. Les documents de travail ne se trouvent en version française, dans le meilleur des cas, que sur les tables au matin des sessions.

*Par le bas* : dans les boutiques, comme on vient de le voir, mais aussi avec les menées peu innocentes de certains défenseurs autoproclamés des **langues régionales** pour qui tout ce qui peut désagréger (en douceur ou autrement) une union nationale multiséculaire et chèrement payée est toujours bon à prendre, « à l'heure de l'Europe ». Bon locuteur du béarnais (langue de mes pères), j'en parle à l'aise et m'en suis expliqué il y a quelques mois dans un important journal régional et sur *France-Culture*.

Les langues régionales ont un rôle à jouer, là où elles existent : rôle de connivence, de proximité, d'enracinement dans la grande et la petite patrie, **sauvegarde du patrimoine**.

Mais en aucune façon elles ne sauraient être opposées à la langue nationale. La tradition française n'est pas celle de l'Espagne.

Dans ce **pilonnage culturel** sous anesthésie que nous subissons en ce moment, et dont nous sortirons vivants, il faut se dire qu'en face de nous il y a des gens qui savent ce qu'ils veulent. Collectivement, les Américains veulent activement imposer une langue, un mode de pensée planétaire qu'à tort ou à raison ils croient seuls adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle. En face, si l'on demande aux Français s'ils ont la volonté de se laisser faire, ils diront non, de bonne foi : oui, ils « veulent bien » que le français reste universel, « normal ». Mais tous n'en ont pas la « volition ». La **volonté**, c'est le *fait* de vouloir : une constatation. La **volition**, c'est *Y acte* de vouloir, une démarche active, volontariste.

C'est elle qu'Avenir de la langue française doit susciter chez tous les francophones. Elle y arrivera, et la ringardise changera de camp. **Jean Hourcade** (L'Étang-La-Ville, 78)



Dessin d'Honoré, paru dans *Lire* n° 224

## Le français dans les institutions européennes

*Un texte officiel qui va dans le bon sens I*

Une **note du Premier ministre** (7 juillet 1998) a pour but de « donner à tous les Français ayant des relations avec les institutions de l'Union européenne les éléments d'information et les règles juridiques qui leur seront utiles ».

Elle comprend un **vade-mecum** en dix points (le français, langue officielle et

langue de travail de ces institutions ; les représentants de la France s'expriment en français ; les documents préparatoires doivent être diffusés en français ; refuser qu'une décision soit prise sur un texte sans version définitive en français ; dans les réunions informelles, les Français parlent en français[...]). Suivent des **règles pratiques** concernant les réunions officielles ou informelles, les relations informelles, les bibliothèques et centres de documentation, les relations avec les organismes de la Communauté. En annexe, le **règlement** du régime linguistique de la Communauté, et des extraits de quelques-uns des règlements intérieurs. Le **texte complet** de cette note a été publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale (n° 39, 16 juillet 1998). Avenir de la langue française le possède ; si vous voulez l'avoir, demandez-en une photocopie au siège, avec une enveloppe timbrée à votre adresse.

## Élysée Palace

Le 14 juillet dernier, quelques jours après la victoire de la France lors de la coupe du monde de football, le président de la République, le gouvernement et les athlètes invités pour l'occasion auraient, selon la presse, chanté en chœur : « We are the champions ! » (nous sommes les champions).

## Succès du premier numéro !

Le n° 1 du présent journal, sorti début juillet, a rencontré un succès digne d'être mentionné. Sur les 1000 exemplaires tirés, près de 500 ont déjà été vendus, directement au grand public, suscitant aussitôt un nombre appréciable d'abonnements.

## Une bonne nouvelle : l'effet « mondial »

Nous apprenons que le **nombre des étudiants de français**, dans certaines institutions d'enseignement japonaises (exemple : l'Université nationale de Kyoto) vient d'augmenter de 10 % à la rentrée 1998. Raison donnée par les nouveaux inscrits : la victoire de la

### Sommaire :

p. 1	Langue, mode et ringardise (II) - Le français dans les institutions européennes
p. 2	Toussaint ou Halloween ? - Faux-sens et contresens
p. 3	« Euroland... » - « Stress... » - « Spirit... » - « Snowpark... »
P. 4	Procès - Courrier des lecteurs

**France** en coupe du monde, qui a donné de notre pays une image de « gagnant ». Aimé Jacquet (entraîneur) mérite aussi les Palmes académiques. Merci ! **J. H.**

## Toussaint ou Halloween ?

*Avec quelques semaines d'avance, certains journalistes moins perroquets que d'autres trouveront ici un peu d'érudition qui leur permettra de ne plus propager ce qui est un abus de langage.*

Depuis quelque temps se répand en France (sans doute sous l'impulsion commerciale de la société Disney) une américanisation de la Toussaint, devenue « Halloween ».

C'est oublier les origines irlandaises de la fête américaine. « Halloween » vient de « Ail Hallow's eve », la veille de tous les saints. La fête de la Toussaint correspond à une double christianisation de pratiques païennes (VI<sup>ème</sup>-VII<sup>ème</sup> siècles).

L'une est romaine : la transformation du temple du Panthéon en église placée sous l'invocation de la Vierge et de tous les martyrs. L'anniversaire de la dédicace de cette église se célébrait le 1<sup>er</sup> novembre.

### Assemblée générale annuelle

(ouverte à tous, mais seuls les adhérents pourront voter)

**Samedi 12 décembre 1998**  
à 15 heures, à la Sorbonne (Paris),  
salle Jean Cavailès.

(Entrer par le 17, rue de la Sorbonne et monter au 1<sup>er</sup> étage de l'esc. C)

L'autre christianisation est celle de la **fête celtique** de Samain. Le calendrier celtique, tel qu'il nous est connu par le calendrier gaulois de Coligny, de nombreux textes irlandais et quelques légendes galloises, partageait l'année en deux grandes périodes : l'une commençait avec la fête de Beltene (1<sup>er</sup> mai), l'autre avec la fête de Samain (1<sup>er</sup> novembre). Ces deux parties (qui d'ailleurs se subdivisaient en périodes plus courtes) correspondaient aux grands rythmes de l'élevage et de l'agriculture. Ces fêtes donnaient lieu à des rassemblements religieux, judiciaires, parfois aussi politiques.

**La fête des saints tend à se confondre avec la fête des morts.**

Les deux calendriers chrétiens, l'un romain et l'autre irlandais, ont été en rivalité pendant tout le VII<sup>e</sup> siècle ; ils

différent, entre autres, dans la date de Pâques ; le comput romain s'est imposé au début du VIII<sup>e</sup> siècle. Mais la fête du 1<sup>er</sup> novembre leur était commune et s'appuyait sur un fond de traditions ; comme **fête de tous les saints**, elle a été adoptée aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Elle a eu tendance à se confondre avec la **fête des morts**, placée au 2 novembre. On trouve des survivances de ces traditions dans le folklore **français**. Les mythes celtiques faisaient du 1<sup>er</sup> novembre le jour où notre monde et celui de l'au-delà se mettent en communication. C'est le jour des revenants (aussi ne faut-il pas balayer les maisons le soir du 31 octobre ou du 1<sup>er</sup> novembre, de peur de blesser quelque fantôme invisible). On y prépare, selon les provinces, des crêpes, ou des « pains-poires » (poiros cuites entières dans la pâte), ou d'autres gourmandises ; mais il ne faut pas oublier d'en laisser un peu pour les morts : de même qu'il faut laisser quelque tison rouge dans la cheminée pour que les revenants puissent s'y chauffer.

### De la citrouille à la mandarine en passant par l'orange...

La veille du 1<sup>er</sup> novembre est le soir où sortent les fées, les feux follets, les flambettes. Les rites du feu pour Beltene se sont déplacés sur le solstice et ont donné naissance aux feux de la Saint-Jean ; ceux de Samain se sont prolongés en **rites de lanternes**. On trouve un peu partout la coutume de mettre dans le jardin une **citrouille** évidée, percée de trous figurant deux yeux et une bouche, et éclairée de l'intérieur par une chandelle ; en anglais, c'est le jack-o'-lantern, en français le **griche-dents** (sans doute forme dialectale pour grince-dents). L'urbanisation croissante et l'apparition puis la vulgarisation des oranges a conduit, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à substituer une orange à la citrouille, et au XX<sup>e</sup> siècle, une mandarine. Il est très amusant pour les enfants de fendre avec soin la peau d'une mandarine, d'en retirer délicatement les quartiers, d'y découper deux yeux et une bouche aux dents pointues, et d'y mettre une petite bougie comme celle des gâteaux d'anniversaire ; on décore ainsi la table du dîner.

La nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre est aussi celle où s'ouvre la porte d'un **royaume souterrain** plein de trésors ; mais celui qui s'y risque (en pénétrant dans une grotte ou un dolmen) doit bien prendre garde d'en sortir avant une heure fatidique (le premier chant du coq, ou l'aube, ou le premier coup de cloche de la première messe de la

Toussaint, selon les variantes de la légende), sinon il y resterait enfermé, sept ans ou cent ans. Organiser ce soir-là un jeu de chasse au trésor est aussi une distraction enfantine reprenant ces aventures mythiques. Il n'y a aucune raison de favoriser les **ambitions commerciales américaines** en laissant perdre nos traditions, et leurs moyens de fêter la veillée de la Toussaint en amusant les enfants.

**Anne Souriau** (Versailles, 78)

## Des faux-sens et contresens

*Une initiation bien opportune pour ne plus avoir à supporter certaines atteintes à la langue.*

Certes, la « pureté » du français n'est pas notre querelle. Une langue doit respirer, donc emprunter pour vivre, pourvu que ce soit à bon escient. Montaigne disait bien : « Que le gascon y aille, si le français n'y peut aller ! » Mais certains emprunts (surtout à l'anglais) peuvent se révéler pernicieux, s'ils provoquent des glissements sémantiques aboutissant à des faux-sens. En voici trois exemples courants dans les médias :

1° **OPPORTUNITÉ** - En français, ce mot définit la qualité de ce qui est opportun : « Je ne vois pas l'opportunité d'une telle démarche = elle est inopportune. » Or, ce mot est parfois employé fautivement dans le sens d'« occasion » (en anglais : « opportunity ») : « Dans cette annonce, il y a plusieurs opportunités d'embauché. » Notez qu'une embauche est toujours opportune ! Il faut écrire : « occasion d'embauché ».

### Fum... ?

Un lecteur de notre premier numéro y a relevé le nom « fumé » en pensant qu'il avait été mis pour « fumet ». Il n'y avait pas d'erreur.

2° **INITIER** dans le sens de « lancer » - En français, ce mot s'applique à l'initiation d'un élève par un maître : « C'est untel qui m'a initié à la philosophie. » La phrase « Cette exposition a été initiée par le conseil général » n'a pas de sens. Il faut dire : « Le c.g. a pris l'initiative de cette exposition. Elle a été organisée à l'initiative de... » C'est plus long, mais chaque langue a son génie propre. Le français est précis, sinon toujours concis.

3° **SUPPORTER** une équipe - C'est... insupportable ! Ce mot, littéralement, signifie « subir », c'est-à-dire le contraire du sens qu'y mettent les « supporters ». On supporte plus ou moins facilement sa belle-mère ou le climat de Paris en hiver, mais on **soutient** le P.S.G. ou l'O.M. (équipes de football). N.B. : mais il faut bien écrire les *supporteurs* (au lieu de « supporters ») et non... souteneurs !  
**J.H.**

## Un terme à proscrire : l'« Euroland »

*Néologisme pour néologisme, choisissons au moins où nous voulons vivre !*

Quatre articles récents (dans *le Figaro* des 7 juillet et 17 septembre, et *le Monde* des 22 juillet et 9 septembre 1998), le nom d'« **Euroland** » (ou « Eurolande ») est donné à l'ensemble des pays faisant partie de l'Union monétaire européenne. Comme on le sait, le mot « **Land** » appartient à la fois à l'anglais (où il a surtout le sens de « terre », par opposition à la mer et au ciel) et à l'allemand (où il signifie, notamment, « région » au sens de province). Par ailleurs, appeler cet ensemble de pays « Euroland », n'est-ce pas, d'une certaine manière, le ravalier au rang d'une ancienne colonie anglaise (Basutoland, Nyassaland...), ou à celui d'une région allemande (le Land de Saxe, le Land de Hesse...), ou tout simplement à celui d'un parc d'attractions américain (Disneyland) ? N'est-ce pas enfin oublier que le centre géographique de l'ensemble se trouve... chez nous ? Sans compter que l'on a toujours parlé de « zone dollar », de « zone sterling », de « zone franc », et pas de « dollarland », de « sterlingland », de « franc land » !

## Un écrivain autrichien donne une leçon de francophilie.

Dans un des trois articles cités, il est fait mention de la « **Cacanie** », expression quelque peu bouffonne imaginée par l'écrivain Robert Musil pour définir l'ancienne Autriche-Hongrie, à la fois impériale et royale (« Kaiserlich und Königlich », d'où « K und K », d'où « Ca-ca »). On remarquera que Musil, écrivain autrichien, avait donné à cette appellation une terminaison de type français en « nie », reconnaissant implicitement le **caractère universel** de notre langue.

Retenons la leçon et réglons son compte à « Euroland » : suivant nos traditions linguistiques, l'adjectif le plus simple correspondant à « euro » pourrait être « **eural** ». Et, comme austral donne Australie et Australien, « eural » donnerait une « **Euralie** » peuplée d'« **Euraliens** ».



*Au fait, est-ce que j'ai pensé à verser ma cotisation à A.L.F., moi ?*

Pour finir, savez-vous combien d'États ont un nom qui se termine en français par « ie » ? Au moins trente-six. Et en « land » ? Un seul (Swaziland).

**Charles-Amédée de Dianous** (Paris)

## Les Français « stressent »

*Et si Anglais et Américains passaient leur temps à se dire « fatigués » (en français dans le texte) ?*

Ce **petit mot** « **venu d'ailleurs** » s'est insidieusement glissé dans notre langage et risque de ne pas faire long feu...

Il est désormais sur toutes les lèvres - ou presque - pour un oui ou pour un non. À croire que nous n'avons plus de mots dans notre langue pour exprimer une inquiétude, une angoisse, une anxiété, une émotion, une peur ou un effort subi entre autres états. Non ! Nous « stressons » ! Ça va plus vite ! Même notre **président de la République**, qui devrait s'exprimer en français - la langue de la République -, « stresse » en regardant la coupe du monde de football ; il l'a déclaré à la télévision !

Il y a beaucoup à dire - et à écrire - sur ces mots « francisés », mais je voudrais savoir une chose toute simple : lorsque **nos amis anglo-américains** « stressent », utilisent-ils un mot français pour exprimer leur état ?

**Guillen Deschamps** (Paris)

## Le français perdrait-il... l'esprit ?

*Des abus d'une nouvelle forme de « spiritisme ».*

Depuis quelque temps fleurissent un peu partout en France des **affiches publicitaires** prônant le « **spirit** » de certains Grands magasins ou de certains produits.

Le français n'aurait-il plus d'essence à défaut d'avoir des idées ? Dans ce contexte non exhaustif (hélas !), pourquoi étrécir notre langue à un seul mot « anglo-américain » quand nous avons **de magnifiques mots bien français** comme : l'esprit, l'essence, l'idée, le caractère, le sens, le soupçon, le souffle, le sentiment, la pensée, la notion, le principe, la signification, l'inspiration, la vue, l'aperçu, etc. Ils sont légion ! Nous n'avons pas besoin de « spirit » ! L'essence d'un mot est son âme. **Soyons vigilants**, sinon les Français entendront bientôt parler de « spirit of saucisson-beurre », de « spirit of camembert », de « spirit of cuisses de grenouilles », de « spirit of the nouveau beaujolais » ! Et pourquoi pas de « spirit of the poule-au-pot » pendant qu'« ils » y sont ? Ne nous esquichons pas ! Sachons garder notre esprit... de clocher avant que de le rendre !  
Esprit, n'es-tu donc plus là ? **G. D.**

## Orcières Merlette et son « snowpark »

*Quand les publicitaires jouent les précieuses ridicules...*

Une publicité diffusée par l'**office du tourisme** vante les produits sportifs pratiqués au sein d'un « snowpark ». Suit une énumération de termes ou d'expressions d'aspect anglo-saxon, lesquels constituent l'essentiel de l'**argumentation publicitaire**. Il est donc nécessaire, pour le consommateur, de se mettre « à la page » et de se familiariser avec les « modul contest », « tables », « gaps », « pro jump », « hand rails » et autres « quarters ».

**L'office du tourisme a la paresse de traduire.**

**La Direction départementale des fraudes** des Hautes-Alpes, saisie, a répondu qu'une intervention avait été effectuée auprès de l'office du tourisme. Ce dernier aurait affirmé

qu'aucune traduction des termes en cause n'était possible. La Direction départementale aurait alors demandé à la **Direction générale** (Paris) un aperçu des précédents enregistrés dans le domaine des activités de neige. Face à ce qui apparaît, de la part de l'office du tourisme, comme une **parasse intellectuelle**, nous autres, pauvres citoyens de langue française, avons tenté de proposer une **traduction** de ces termes anglais. « Modul contest » : parcours modulé. « Tables » : tableaux, plaques. « Gaps » : trous, trouées. « Pro jump » : pour les sauts, pour sauter. « Hand rails » : rampes à main.

**Lionel Cudennec** (Paris)

## «Le Droit de comprendre»

98, rue de Sèvres, 75015 Paris ;  
tél. 01 42 73 13 74 ;  
tcp. 01 42 73 19 51.

Cette association, émanation d'Avenir de la langue française et Défense de la langue française, attend toujours vos signalements de possibles infractions, afin de procéder aux interventions auprès des contrevenants et, en dernier recours, de préparer une intervention en justice des associations agréées.

### Signalement de faits constitutifs de violation de la loi 94-665 du 4 août 1994

#### Partie à remplir par le témoin

Date du relevé :

Nom : Prénom : Association (sigle)

Adresse : Téléphone :

Nature des faits :

#### Lieu ou support des faits

##### Auteur des faits

Nom

Activité

N° et rue

CP et ville

Pièces jointes :

Actions entreprises par le témoin :

Commentaires :

## Procès

*Des teigneux, que je vous dis, ces militants de la langue française .'*

Depuis le début de 1998, les interventions d'A.L.F. et D.L.F., avec l'aide du Droit de comprendre (voir plus haut), ont été très fructueuses. Les procès engagés concernent essentiellement des infractions à l'article 2 de la loi du 4 août 1994 (étiquetage des produits indiquant leur composition, leur mode d'emploi, des mises en garde, très souvent

intégralement en anglais et non traduits en français).

1° Contentieux avec les Établissements **LEPAGE** (fin 1997). Des dommages-intérêts ont été alloués aux deux associations.

2° La société **SURCOUF** a été condamnée par le tribunal de police de Paris (2° chambre), le 5-2-1998, pour un mode d'emploi d'un logiciel.

3° Le 10-9-1998, victoire des associations contre **LA SAMARITAINE**, la société **FILA**, le magasin **S.A.R.L. GEETHA MAHIBAI** (pour plus de 1000 articles comportant des indications en anglais et en langues asiatiques, non traduites), **HYPERGAMES** (pour des étiquetages et notices d'utilisation de jeux vidéo).

4° Une audience contradictoire devant l'inspecteur de la D.D.C.C.R.F. a été fixée au 3-12-1998 avec la société **AJC COMPUTER** pour la vente de sous-ensembles électroniques avec notice uniquement en anglais.

5° Convocation du centre commercial des **QUATRE TEMPS** par le tribunal de Nanterre, suite à un procès-verbal de la D.D.C.C.R.F. pour non-traduction d'un étiquetage de jouets et de mises en garde pour les jeunes enfants (« âges 4 and over », « not suitable for children under 36 months due to small parts »).

6° Concernant les **CYCLES PEUGEOT**, une procédure d'appel de la décision du tribunal d'instance de Nogent-sur-Seine est en cours. Il s'agit d'une publicité descriptive, publiée en page 2 de la revue (avril 1997) du restaurant Mac Donald's.

D'autres interventions concernent l'affichage dans les salles de jeux.

7° Le 7-5-1998, les sociétés **COMPTOIR DES SOLDES** et **BABY GAMES BILLARDS** ont été condamnées par le tribunal de police de Paris (2° chambre), à des dommages-intérêts pour affichage interactif, en anglais non traduit, de jeux de billard électriques et de jeux de pilotage.

8° Condamnation identique, le 10-9-1998, pour la chaîne de salles de jeux **LA TÊTE DANS LES NUAGES**.

## Courrier des lecteurs

« C'est avec un plaisir quasi « jubilatoire », pour utiliser un terme dans le vent, que j'ai lu le numéro 1 *S'Avenir de la langue française*. Je me réjouis de l'orientation du journal, à la fois ferme sur la défense du français et sur le droit des gens à l'information dans leur propre langue, ainsi que sur l'ouverture aux autres langues, au plurilinguisme et au pluriculturalisme

que nous prônons également haut et fort, au **Conseil scientifique du Conseil européen des langues**.

Je dois avouer que, pendant un certain temps, j'ai été gêné par la position essentiellement défensive de l'association. Cette position « défensive » me semblait presque « agressive » et « exclusive » à l'égard des autres langues. Je pense que c'était plutôt le ton que le fond qui me gênait. Ce premier numéro de votre journal me remplit d'aise, et je peux m'inscrire et m'impliquer pleinement dans les actions que nous devons mener pour lutter contre la **macdonaldisation**, la **cocacolisation** et la **bluejeanisation** du monde pour que le XXI<sup>e</sup> siècle puisse être pleinement et sereinement multiculturel et multilingue, et pour que la francophonie continue à jouer son rôle de langue de grande civilisation et de défenseur des autres langues moins parlées et moins diffusées. »

**François Weiss** (Goersdorf, 67)

## Adhérez !

### Faites adhérer !

à **Avenir de la langue française** !

Si le bulletin d'adhésion ne vous est pas parvenu avec ce journal, demandez-le au siège de l'association (ou bien envoyez directement votre chèque ; voir les tarifs à la fin de ce numéro).

## Documents

### disponibles à l'association

Plaquette de l'association, avec, notamment, l'appel fondateur de 1992 (2 p.) • « **Guide de l'usager** » sur l'emploi de la langue française en France : outil pratique pour défendre ses droits linguistiques (25 p.) • « **Signalement de fait** » : formulaire de relevé d'une infraction possible à la loi du 4 août 1994 (1 p.) (voir plus haut).

## *Avenir de la langue française*

Directeur de la publication et président de l'association : Bernard Dorin

Rédacteur en chef- correcteur :  
Yvan Gradis

Rédaction (et siège de l'association) :  
98, rue de Sèvres, 75007 Paris  
tél. : 01 42 73 14 92  
télécopie: 01 42 73 19 51

Internet : [languefr@micronet.fr](mailto:languefr@micronet.fr) et  
[www.micronet.fr/~languefr/alf](http://www.micronet.fr/~languefr/alf)

ISSN en cours

Imprimé par nos soins  
Dépôt légal à parution

**Adhésion à l'association : 100 F (incluant l'abonnement)**

**Abonnement seul : 10 F (pour un an)**